

République Française
Département de la Côte d'Or
Commune de Longchamp
21110 LONGCHAMP
Tél : 03 80 31 28 04

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°02-2016

Séance du 18 janvier 2016

Nombre de conseillers

- Afférents au conseil : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 13
- 13 voix POUR

Date de convocation : 11/01/2016

Date d'affichage : 19/01/2016

Le 18 janvier 2016 à 20h30, les membres du Conseil municipal de LONGCHAMP, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jacques PROST, Maire de Longchamp.

Etaient présents : PROST Jacques, RAYMOND Jean, PINGET Monique, MARION Marie-Noëlle, MALANDRE Madeleine, LADARRE Patrice, LOPEZ Arlette, FRELIIH Jean-Marc, MALANDRE Sophie, ROYER Sylvie, MUGNERET Michel .

Absent excusé : GOUJON Roland (procuration à M. Ladarre), TELLEZ Jacqueline et SANCHEZ Francis.

Secrétaire de séance : Jean-Marc FRELIIH.

Objet : Règlement du cimetière et tarif des concessions

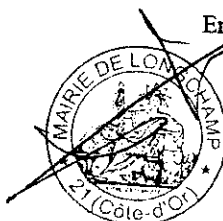
Vu la délibération du 21/09/2015 décidant l'installation d'un colombarium de 8 cases, de 4 cavurnes, d'une stèle-registre au jardin du souvenir, et l'établissement d'un règlement au cimetière avec révision de la durée et des tarifs de concessions,

Vu le projet de règlement du cimetière présenté, permettant une gestion précise et respectueuse des inhumations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** le règlement tel qu'il est présenté avec, en particulier, l'abandon des concessions cinquantennaires, la création de concessions nouvelles trentennaires et l'abandon des concessions « pleine terre » de 1m x 1m ;
- **De modifier** la durée et les tarifs de concessions au cimetière comme suit :
 - concessions cimetière « pleine terre » :
 - Concession de terrain de 1m x 2m au tarif de 150 euros pour 30 années.
 - Concession de terrain de 2m x 2m au tarif de 300 euros pour 30 années.
 - concessions « espace cinéraire » :
 - Concession de terrain équipé d'une **cavurne préfabriquée** (pouvant contenir au maximum 4 urnes) au tarif de **480 euros** pour 30 années, puis renouvellement de la concession au tarif de **75 euros** pour 30 années.
Les concessions précédemment vendues pour cinquante années seront, le moment venu, renouvelées au tarif de 75 euros pour 30 années.
 - Concession d'une case au **Colombarium** (pouvant contenir au maximum 4 urnes) au tarif de **700 euros** pour 30 années, puis renouvellement de la concession au tarif de **100 euros** pour 30 années.
- **De fixer** à 20 euros la redevance à payer à la commune pour dispersion des cendres au Jardin du Souvenir avec ou sans inscription au pupitre.
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération et précise que les tarifs et durées de concessions entreront en vigueur dès le caractère exécutoire de cette délibération. Et au fur et à mesure de l'installation des cavurnes et du colombarium.

En séance les, jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire, Jacques PROST



Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 19/01/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/01/2016